

# Elagage des peuplements résineux

---

## •Peuplements concernés

Les jeunes peuplements résineux (Douglas, Mélèzes, Pins et Sapins) de belle venue, présentant au moins 200 tiges/ha bien réparties et bien conformées :

- ayant bénéficié d'une première éclaircie ou d'un dépressage,
- ou à l'occasion d'une première éclaircie programmée.

La hauteur moyenne du peuplement concerné doit en outre être inférieure ou égale à 15 m (18 m dans le cas d'un peuplement préalablement dépressé) et la circonférence moyenne maximum des tiges à élaguer inférieure ou égale à 80 cm à 1,30 m (25,5 cm de diamètre).

## •Itinéraire technique

Il s'agit de réaliser l'élagage d'au moins 200 tiges par ha, réparties aussi régulièrement que possible, sur une hauteur de 6 m :

- Désignation des arbres d'avenir à élaguer choisis prioritairement dans l'étage dominant et présentant les meilleurs critères de qualité (bonne rectitude, absence de fourches,...)  
Dans le cas des peuplements préalablement dépressés, on veillera à ne pas désigner d'arbres d'avenir dans les futures lignes de cloisonnements.
- Elagage avec des outils adaptés, effectué le plus près possible du tronc (éviter les chicots) tout en respectant le bourrelet de cicatrisation.

Afin de valoriser au mieux les opérations d'élagage, il est vivement recommandé de pratiquer régulièrement des éclaircies au profit des arbres élagués.

**AIDE PREVUE : 100 €/ha**

**dans la limite de 4 ha par propriétaire au sein d'un même regroupement**

**200 €/ha dans la mesure où l'élagage est associé à la première éclaircie résineuse et dans la limite de 4 ha par propriétaire au sein d'un même regroupement**